

République Française
Département du Nord
COMMUNE DE PREMESQUES

PROCES-VERBAL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	19
Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	16 + 2 pouvoirs
Date de la convocation :	28.08.2019
Date d'affichage :	28.08.2019

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le trois du mois de septembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

- 16 Présents : Y. HUTCHINSON – G. DUBOIS – P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE – A. MARQUE – N. GUISLAIN - F. BEUGNIET - L. BASECQ – C. KNOBLOCH - S. MOUVEAUX – P. JOURDAIN - D. CREMIEUX - D. DUMONT – S. VAN EECKE – F. DESMET – X. DUBOIS
- 2 Absents ayant donné pouvoir : D. DEVOS à F. BEUGNIET – P. HORY à S. MOUVEAUX
- 1 Excusé : D. DEBAISIEUX
Secrétaire : F. DESMET

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose de nommer Madame F. DESMET en qualité de secrétaire de séance en l'absence de Monsieur Dominique DEBAISIEUX.

Madame Fleur DESMET procède à l'appel. Monsieur le Maire déclare le quorum atteint, la séance du conseil municipal peut se tenir.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juin 2019**
- 2. « Les belles sorties » - Fixation du tarif du spectacle intitulé « MICHEL CLOUP DUO + MELLANOISESCAPE – Rock alternatif » par l'aéronef**
- 3. Facturation et caution des badges d'accès aux équipements municipaux**
- 4. Règlement d'utilisation des badges de contrôle d'accès aux équipements municipaux - Adoption**

Il est proposé de rajouter une question. Après accord unanime du Conseil Municipal, une délibération est ajoutée à l'ordre du jour :

- 5. Convention Lille 3000 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention**
- 6. Questions diverses**

2019-30 – Adoption du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 JUIN 2019

Rapporteur : Yvan HUTCHINSON

Yvan HUTCHINSON : « Est-ce que le procès-verbal suscite des remarques ou questions ? Des remarques ont été directement transmises au service, très bien. Je vous propose donc de l'adopter. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Je vous remercie, le procès-verbal est adopté. »

Délibération adoptée à la majorité.

2019-31 – « Les belles sorties » - Fixation du tarif du spectacle intitulé « MICHEL CLOUP DUO + MELLANOISESCAPE – Rock alternatif » par l'aéronef

Rapporteur : Pascale ALLIOT

Pascale ALLIOT : « Nous allons recevoir un groupe de rock indie ou rock alternatif. Je ne sais pas ce qu'est le rock indie, alternatif parle à plus de monde, dans le cadre du programme des Belles Sorties auquel on adhère depuis 5 ans maintenant. Cette année, c'est l'aéronef qui nous propose un concert de rock alternatif intitulé Michel Cloup Duo et Méllanoisescape. Il nous est demandé de fixer le tarif pour ce spectacle. Nous avons décidé de reconduire le même tarif que les années précédentes à savoir 3 € pour la manifestation qui se tiendra le 12 septembre prochain. Il nous est demandé également de dire que les recettes seront inscrites au budget primitif 2019 à l'article 7062 et qu'elles seront encaissées par le biais de la régie manifestations municipales et spectacles.

Je rajoute un petit mot avant de procéder au vote pour vous dire qu'on vous attend nombreux, pour l'instant nous n'avons que 13 inscrits. »

Yvan HUTCHINSON : « Des remarques, des questions ? »

Frédérique BEUGNIET : « Je peux vous donner la définition du rock indie : rock indépendant souvent abrégé sous l'appellation rock indie, est une classification musicale apparue à la fin des années 70 au Royaume Uni comme résultat du bouleversement occasionné par l'émergence du mouvement punk. »

Pascale ALLIOT : « Je précise qu'il y a 2 groupes différents qui produisent chacun un concert d'1 heure. »

Ludovic BASECQ : « J'ai vu un peu de concert de ce type, mais plus dans le domaine du rock alternatif du style de Noir Désir, des choses un peu sombres. »

Pascale ALLIOT : « Effectivement, cela ne convient pas forcément pour un public enfant. »

Ludovic BASECQ : « Beaucoup de texte, un des deux groupes chante en français. »

Yvan HUTCHINSON : « Très bien, précision utile. Je rappelle que l'objet de la délibération est la fixation du tarif et non un débat sur le rock et ses tendances, néanmoins, merci pour ces éclairages. J'ai appris des choses. »

Pascale ALLIOT : « On peut dire qu'il y a encore beaucoup de places disponibles, aussi, il ne faut pas hésiter à réserver. Le concert a lieu jeudi prochain. Il faut venir découvrir le 12 septembre ce qu'est le rock indie ou alternatif. On peut les écouter sur YouTube si vous le souhaitez. »

Yvan HUTCHINSON : « Est-ce qu'il y a des remarques ou des sujétions, voire des questions ? »

Sylvie VAN EECKE : « Juste une remarque mais qui ne remettra pas en cause mon vote qui sera favorable. Il s'agit juste de souligner qu'on demande au conseil municipal de voter un tarif qui a déjà été communiqué. Je sais qu'il faut anticiper les choses, et que parfois, nous n'avons pas le temps nécessaire pour le faire. »

Yvan HUTCHINSON : « Effectivement, le tarif fixé est le même que celui adopté depuis des années. Il n'y a pas eu d'augmentation tarifaire, j'aurai effectivement compris les remarques s'il y avait eu une augmentation. Là, on reste sur une stabilité et une pratique d'habitude. Il est vrai qu'il n'ait pas toujours facile de coordonner les temps de travail municipaux et ceux de la MEL. »

Pascale ALLIOT : « Si je peux me permettre de rajouter une explication, effectivement, avec l'Aéronef, nous avons eu un mal fou à avoir une programmation de date. L'évènement a été reporté à plusieurs reprises. L'Aéronef effectue ses programmations avec les groupes disponibles et ce n'est pas toujours évident. Lors du conseil du 5 juin, nous n'avions pas encore la « tête d'affiche ». C'est la raison pour laquelle nous avons maintenu le tarif de 3 € et à ce jour, sur les 13 réservations, nous n'avons encore rien encaissé parce qu'effectivement le tarif n'était pas voté. On a donc enregistré les réservations mais rien encaissé tant que la délibération n'ait pas été adoptée, néanmoins, ta remarque est justifiée. »

Cathy KNOBLOCH : « Donc, si ce soir, nous décidions de porter le tarif à 4 € par exemple, que se passe-t-il ? »

Pascale ALLIOT : « On prévient les personnes inscrites et on communique de suite sur le nouveau tarif, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle rien n'a été encaissé. Je précise qu'effectivement, nous avons repris le tarif appliqué depuis 5 ans. »

Sylvie VAN EECKE : « De ce fait, nous pourrait-on pas pérenniser le tarif ou programmer une augmentation de 0.50 € par exemple pour les futurs évènements afin d'éviter de délibérer chaque année ? Je ne reviens pas sur le tarif fixé d'autant plus que nous sommes dans le cadre de l'ouverture culturelle, il convient donc de rester

accessible, mais voilà, ne doit-on pas pérenniser, ceci de façon à ne pas se retrouver dans cette situation, je pense qu'on est un peu en porte-en-faux entre dire le conseil municipal valide un tarif alors qu'il a déjà été communiqué auprès de la population, c'est cela qui me gêne. »

Pascale ALLIOT : « Ce n'est pas une mauvaise idée. Il faut savoir, que pour les manifestations mises en palce dans le cadre des Belles Sorties, nous ne pouvons pas fixer de tarif supérieur à 5 €, cela va de la gratuite à au maximum 5 €. Tu parles de coût, juste pour votre information, pour cette manifestation-là, nous ne prenons en charge que la partie accueil des artistes, c'est-à-dire le catering. J'avoue que nous avons été surpris par des demandes spécifiques du groupe telles des tablettes de chocolat de qualité, du vin blanc du Jura, des bières artisanales, bref...c'est la seule chose que cela va coûter à la commune avec le prêt de la salle, la mise en place du podium et les frais de bouche pour 6 personnes le midi et 13 le soir. En terme de coût de revient pour la commune, cela dépend vraiment de la programmation, l'an dernier, nous avons simplement mis à disposition des artistes du thé, du café et des gâteaux et c'est tout ce que cela nous avait coûté. En 2020, nous allons de nouveau accueillir les chœurs de l'opéra, là, il est certain que cela occasionnera un coût supplémentaire pour la commune car il va falloir prévoir la location d'un piano à queue qui vaut entre 1000 et 1200 € et du catering pour 24 personnes qui seront présentes pour chanter. Il est précisé que nous devons prévoir le transport entre l'opéra et la commune, mais il y a 5 ans, ils étaient tous venus par leurs propres moyens. Le tarif doit permettre de rendre ces évènements accessibles au plus grand nombre, c'est pour cela que le tarif de 3 € nous paraît cohérent, il est vrai que l'on pourrait voter la pérennisation de ce tarif. »

Yvan HUTCHINSON : « Débat intéressant autour de cette délibération avec des remarques justes, il n'en demeure pas moins que nous devons délibérer sur ce tarif de 3 €. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Bien, dans ce cas-là, je vous propose de passer au vote : qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

Délibération adoptée à la majorité.

2019-32 : Facturation et caution pour les badges d'accès aux équipements municipaux

Rapporteur : Pascal VANDEN DORPE

Pascal VANDEN DORPE : « La commune vient d'installer des contrôles d'accès à la Salle des Sports, la Maison des Associations et à la Mairie.

Ces badges représentent un investissement financier pour la collectivité, aussi, il convient de prévoir que la commune, en cas de perte, puisse récupérer le coût de cet équipement et de fixer un tarif en cas de perte et une caution pour les associations qui souhaitent avoir plus de deux badges à leur disposition.

Ces tarifs seront précisés dans un règlement d'utilisation des badges de contrôle d'accès qui sera remis à chaque détenteur de badges.

Les tarifs proposés sont :

Caution : Si une association souhaite disposer de plus de 2 badges, une caution de 10.00 € par badge sera alors demandée. Cette caution sera restituée lorsque le badge sera rendu.

Tarif en cas de perte de badge : si une association ou un utilisateur perd le badge mis à sa disposition, le badge lui sera alors facturé à hauteur de 10.00 €.

Il est précisé que ces tarifs pourraient évoluer en fonction du prix de revient facturé à la collectivité.

Y'a-t-il des remarques ? »

Yvan HUTCHINSON : « Des remarques ou des questions sur ce dossier, qui, je le précise n'est pas nouveau. Il s'agit pour la commune de mieux maîtriser les flux dans les bâtiments municipaux, des clefs étaient dupliquées depuis des années sans contrôle réel. Il y a ici à la fois un aspect sécurité et un aspect de maîtrise des allées et venues. C'est effectivement nécessaire pour certaines associations, ça l'est moins pour d'autres. En tous cas, c'est la politique que nous avons défendue. A côté de cela, il y a la question du coût et notamment celui lié aux badges. Cela nous paraît important de fixer un certain nombre de règles, et notamment sur les cautions. »

Frédérique BEUGNIET : « Cela nécessite donc de changer l'ensemble des systèmes de fermeture ? »

Pascal VANDEN DORPE : « C'est déjà fait. Il s'agit d'un système de ventouses, plus solide. »

Yvan HUTCHINSON : « Je souligne d'ailleurs que l'entreprise est intervenue rapidement, efficacement, une prestation de qualité. »

Nathalie GUISLAIN : « J'ai une question. Est-ce qu'on exige bien de la part des associations de fournir avec les badges demandés la liste des personnes auxquelles un badge sera remis. Y'a-t-il un registre de prévu ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Oui, il y a un registre. Chaque badge possède un numéro d'identification et sera nominatif. »

Denis DUMONT : « Les badges sont-ils programmables sur des tranches horaires ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Oui, c'est le gros avantage. Une programmation sera effectuée en fonction de l'occupation des locaux. On peut également programmer des créneaux exceptionnels, comme par exemple, pour une association qui souhaiterait avoir accès à une salle pour une réunion ou une manifestation, on peut facilement programmer un horaire d'occupation temporaire. »

Yvan HUTCHINSON : « D'autres remarques ou d'autres questions ? »

Fleur DESMET : « En lisant bien le règlement, chaque association... »

Yvan HUTCHINSON : « Nous ne sommes pas encore à la délibération relative au règlement mais à celle des cautions. C'est la délibération suivante. Aussi, est ce qu'il y a d'autres questions, auquel cas, je vous propose de passer au vote ? Oui, Sylvie ! »

Sylvie VAN EECKE : « Les 10 €, cela couvre-t-il totalement le coût lié à la perte d'un badge ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Oui. Le badge vaut 9 € TTC auxquels nous avons rajouté 1 € de programmation. »

Sylvie VAN EECKE : « Je trouve que cela n'est pas très onéreux. »

Arnaud MARQUE : « Nous ne perdons pas d'argent, nous n'en gagnons pas. »

Pascal VANDEN DORPE : « Cela est symbolique, il s'agit de responsabiliser les associations. »

Stéphane MOUVEAUX : « Est-ce que le badge est déprogrammé en cas de perte ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Oui. »

Sylvie VAN EECKE : « Donc un badge perdu est bien déprogrammé et ne peut plus être utilisé ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Effectivement, oui ! Si on le retrouve, on peut le réactiver. »

Sylvie VAN EECKE : « Je trouve le tarif, si je peux me permettre, pas très dissuasif pour la perte d'un badge. Il s'agit quand même d'une responsabilité. »

Pascal VANDEN DORPE : « Oui, on peut en débattre. »

Pascale ALLIOT : « Il faut garder à l'esprit que pour certaines associations, cela représente un coût car elles ont besoin de plusieurs badges. »

Yvan HUTCHINSON : « En vous écoutant les uns les autres. Je vous propose de maintenir la caution à 10 € et de revoir le tarif pour le coût lié à la perte. »

Arnaud MARQUE : « Si on fait cela, l'association va dire : je veux un badge supplémentaire pour le payer 10 € et ne va pas déclarer la perte afin de ne pas payer plus cher, je pense donc qu'il faut fixer le même tarif pour la caution et le coût lié à la perte. »

Cathy KNOBLOCH : « Oui, mais comme les badges sont nominatifs, on va bien se rendre compte que le badge n'est pas ou plus utilisé, donc il est perdu. »

Arnaud MARQUE : « Oui, mais cela veut dire qu'on doit suivre tous les badges, cela risque d'être compliqué de surveiller ces aspects. Personnellement, je maintiens qu'il faut fixer le même tarif pour la caution et la perte. »

Pascale ALLIOT : « A partir du moment où c'est nominatif, si l'association demande des badges supplémentaires, elle doit fournir des noms à attribuer aux badges, donc il faut quand même que la personne fasse partie de l'association ? »

Arnaud MARQUE : « Oui, et alors, est-on certain que les noms seront respectés, Je prends un exemple, Mme ALLIOT a perdu son badge, je fais partie, moi, Arnaud MARQUE de l'association, je n'ai pas l'utilité du badge pour X ou Y raison, tu vas faire mettre le badge à mon nom et tu le garderas. »

Fleur DESMET : « Je suis d'accord pour augmenter les tarifs des badges. A 10 €, cela est moins dissuasif, les associations pourraient très bien en demander d'office 10 en plus. »

Yvan HUTCHINSON : « Ludovic, tu peux intervenir, on anticipe déjà presque sur le règlement. »

Ludovic BASECQ : « On est assez clair sur le fait de limiter le nombre de badges, et on contrôlera les demandes. Il faut savoir que c'est un système assez compliqué à mettre en place. Chaque association a son propre fonctionnement, des créneaux d'utilisations variés. Il va falloir faire un travail de pédagogie autour de l'utilisation de ces badges. Ce sont des choses sur lesquelles on peut éventuellement revenir dans 6 mois, une fois que le système sera rodé. »

Arnaud MARQUE : « Cela va être compliqué. »

Ludovic BASECQ : « Ou d'ici la rentrée prochaine, car il y a effectivement encore pas mal d'interrogations sur le fonctionnement. Il s'agit d'un nouveau système, il va falloir qu'on le rôde un peu. On sait très bien que cela ne va pas être parfait tout de suite, il y aura sans doute des petits « loupés ». »

Arnaud MARQUE : « Oui, mais si on change les tarifs, cela va être très compliqué à gérer ensuite, tu auras des badges à tel prix, des autres à tel autre prix. C'est peut-être préférable de prendre une marge dès à présent. »

Ludovic BASECQ : « Dans ce cas-là, il faut garder le tarif proposé sur la caution et jouer sur la perte. »

Fleur DESMET : « Aujourd'hui, comment cela fonctionne ? Ils ont des badges ? Il faut caler les choses, par exemple, si une association a 2 badges et que cela fait des années qu'elle fonctionne avec 2 badges, il n'y a aucune raison qu'elle en ait besoin de plus aujourd'hui. »

Pascal VANDEN DORPE : « Toute association qui demande un badge supplémentaire doit recevoir l'aval ou de Ludovic ou de moi-même. Une étude de la demande est faite avant de donner un accord afin de savoir si cette demande est réellement justifiée, et ce, par rapport au fonctionnement de l'association. »

Yvan HUTCHINSON : « On a effectivement la volonté de cadrer les accès aux bâtiments et les demandes seront étudiées au cas par cas et selon le mode de fonctionnement de l'association. C'est d'ailleurs sur ce point que cela rend complexe l'adaptation du nouveau système. On a beaucoup de questions de la part des associations sur ce sujet, c'est vrai que le système est nouveau et tout le monde est en attente de rodage là-dessus. Cela étant le rodage du système n'a rien avoir avec le prix. »

Pascale ALLIOT : « Je voudrai juste revenir sur la remarque de Nathalie. Il faut bien noter que les badges seront nominatifs, cela n'est pas noté dans le règlement que l'association devra signer. »

Stéphanie GELOEN : « Effectivement, on va le préciser. »

Pascale ALLIOT : « C'est très important car cela responsabilise effectivement l'association. »

Pascal VANDEN DORPE : « L'association passe en mairie pour communiquer les noms à associer aux badges délivrés. Le numéro est inscrit sur les badges, ce qui permet d'avoir une traçabilité des possesseurs de badges. »

Sylvie VAN EECKE : « Donc, s'il y a une association qui perd un badge et qu'elle en a 2, il n'y a aucune caution demandée dans ce cas-là ? »

Yvan HUTCHINSON : « Oui, pas pour les deux premiers badges. »

Pascal VANDEN DORPE : « En cas de perte, les badges supplémentaires seront facturés »

Sylvie VAN EECKE : « Les deux premiers sont donc attribués gracieusement. »

Pascal VANDEN DORPE : « Oui, les deux premiers sont effectivement gratuits. »

Sylvie VAN EECKE : « Une caution ne s'encaisse pas. »

Yvan HUTCHINSON : « Si ! On l'encaisse et on la restitue lorsque le badge est rendu en mairie. »

Pascal VANDEN DORPE : « Quand tu loues un logement, tu payes une caution qu'on te rend lorsque tu quittes le logement. »

Yvan HUTCHINSON : « Oui, c'est comme une caution de loyer, elle est encaissée au départ et restituée en échange du badge. La notion de l'encaissement, on va bien la stipuler dans le règlement. Vous avez beaucoup de questions sur le fonctionnement et quelque part sur le règlement qui fait l'objet de la délibération suivante. Je reviens juste au sens du débat de cette délibération-ci qui est le prix de la caution et le prix de la perte.

On a 2 tendances : on maintient les deux prix. Une autre partie du conseil pense que le prix de la perte n'est pas suffisamment dissuasif et nécessite donc d'être revu. De ce fait, une question, qui est favorable à ce qu'on muscle le prix de la perte ? »

Arnaud MARQUE : « Je suis d'accord pour muscler le prix mais les deux, caution et perte, il s'agit du prix du badge. Il ne faut pas faire de différenciation. Ils ne déclareront pas les pertes mais feront une demande de badge supplémentaire. »

Yvan HUTCHINSON : « Une troisième proposition donc : on muscle les deux ! Aussi, qui souhaite procéder à une augmentation du prix proposé, et ce tant pour la caution que pour la perte ? »

Arnaud MARQUE : « En résumé, qui vote pour fixer le tarif de la caution et du badge en cas de perte à 20 € ? »

Yvan HUTCHINSON : « Je pose donc la question en proposant de fixer le tarif à 20 € pour la caution et pour le prix du badge en cas de perte. Qui est favorable ? Abstention ? Vote contre ? »

La délibération est adoptée à la majorité –

1 abstention : N. GUISLAIN qui précise qu'en tant que membre du Tennis CLUB, elle souhaite d'abstenir.

Fleur DESMET : « Et pour les associations qui utilisent les bâtiments de façon occasionnelle ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Il en est de même : 20 € de caution et 20 € de facturation en cas de perte. »

Sylvie VAN EECKE : « En cas d'occupation occasionnelle, si je donne une caution de 20 € et que je rends le badge le lendemain ou le surlendemain, on aura encaissé la caution ? »

Yvan HUTCHINSON : « Dans ce cas précis, nous n'encaissons pas la caution, on la restitue lorsque le badge est rendu et s'il est rendu. Matériellement, on n'a pas le temps pour l'encaissement de la caution. Je vais être taquin, virtuellement, on l'encaisse puisqu'on le met dans le coffre de la mairie. »

Arnaud MARQUE : « Dans les autres cas, on est obligés d'encaisser, les chèques ayant une validité d'un an. C'est exactement comme les locataires de garage, lorsqu'un particulier nous loue un garage, il nous donne une caution qu'on encaisse et qu'on lui rend, par virement, lorsque le bail est résilié. »

2019-33 : Règlement d'utilisation des badges de contrôle d'accès aux équipements municipaux remis aux associations – Adoption

Rapporteur : Pascal VANDEN DORPE

Pascal VANDEN DORPE : « On a quasiment tout vu des aspects dans le cadre de la précédente délibération.

Dans le cadre de la mise en place des contrôle d'accès à la Salle des Sports, la Maison des Associations et à la Mairie, il convient de mettre en place un règlement d'utilisation des badges d'accès qui sera remis à chaque personne détentrice dudit badge.

Il vous est donc proposé le règlement ci-dessous :

**REGLEMENT D'UTILISATION DES BADGES DE CONTRÔLE D'ACCES
AUX EQUIPEMENTS MUNICIPAUX
Pour les associations**

Afin d'assurer une gestion de l'accès à certains bâtiments municipaux, la commune a mis en place un système de contrôle d'accès des bâtiments.

Pour le bon fonctionnement, des règles de mise à disposition des systèmes des contrôles d'accès doivent être établies.

Article 1 :

L'association à laquelle est remis des badges de contrôle d'accès s'engage à respecter les créneaux horaires qui lui sont attribués.

L'association est informée que les badges sont programmés selon les créneaux qui leurs sont alloués.

Article 2 :

L'association s'engage à ne pas prêter ou donner ces badges à d'autres personnes non adhérentes de l'association.

Chaque badge est nominatif et possède un numéro d'identification lié à l'utilisateur. (rajouté suite au débat).

Elle s'assure lors de son départ que les locaux occupés soient bien vides de toutes personnes et laissés dans l'état dans lesquels elles les ont trouvés, que tous les équipements d'éclairage sont bien éteints et les portes fermées.

Article 3

Est remis à l'association.....représentée par son Président, xxxx badges d'accès le

L'association est informée que si elle souhaite plus de deux badges, une caution d'un montant de 20.00 € lui sera demandée par badge supplémentaire. Cette caution sera encaissée et restitué lorsque le badge sera rendu.

En cas de perte, le badge sera facturé 20.00 €.

A rajouter suite au débat : « Il est précisé que toute demande de badges supplémentaires (supérieure à 2 badges par association) devra recevoir l'aval de Monsieur le Maire ou de l'élu délégué. »

Article 4

Dans le cas de manifestations, compétitions ou tous autres évènements dont les jours ou créneaux horaires ne correspondent pas à l'utilisation normale des locaux par l'association, les services municipaux, après demande de l'association auprès de Monsieur le Maire ou de l'élu délégué, pourront mettre à disposition les locaux, et fournir un badge permettant l'accès aux équipements pendant la durée de l'évènement. Une caution d'un montant de 20.00 € sera demandée et restituée au retour dudit badge.

Fait à Prêmesques, le....

Le Président de l'association

Le Maire ou l'Adjoint délégué aux Associations

Yvan HUTCHINSON : « Pour la clarté du débat, Stéphanie, pouvez-vous simplement rappeler les éléments qui ont été rajoutés par rapport à la proposition initiale ? »

Stéphanie GELOEN : « Oui Monsieur le Maire. Article 2, il est ajouté : chaque badge est nominatif et possède un numéro d'identification. Article 3, suite à la remarque de Sylvie, on précise que la caution sera encaissée et restituée lorsque le badge sera rendu. Article 3 également, toute demande supérieure à 2 badges doit recevoir l'aval de l' élu délégué. Pour finir, article 4, on précise qu'une caution d'un montant de 20.00 € sera demandée et restituée au retour du badge. »

Sylvie VAN EECKE : « Peut-on rajouter que le règlement ne s'applique qu'aux associations ? En effet, le personnel communal, je suppose qu'il a un badge pour entrer dans les bâtiments, on ne va pas leur demander une caution de 20 € ? »

Yvan HUTCHINSON : « Effectivement, je propose qu'on rajoute aux associations. En effet, je me vois mal retirer de la paye des agents la somme de 20 € parce qu'ils auraient perdu leur badge dans le cadre de leur travail. »

Fleur DESMET : « Une question relative à l'usage des salles. Par exemple, pour la Salle des Sports, lorsque la porte est ouverte, elle se referme automatiquement, sera-t-elle verrouillée et devra-t-on badger à nouveau pour qu'elle s'ouvre ? Par exemple, lorsque nos enfants vont au karaté, le coach se trouve en bas, aussi, il ouvre la porte. Une fois celle-ci refermée, pour éviter de venir ouvrir à chaque fois, ils ouvrent la 2^{ème} porte qui reste constamment ouverte, même l'hiver. »

Pascal VANDEN DORPE : « C'était ce qu'ils faisaient avant d'ailleurs. »

Fleur DESMET : « Oui, ma question est donc, une fois badgée la porte reste-t-elle ouverte ou faut-il à chaque fois badger à nouveau ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Il n'y pas de contrôle de sortie. Pour la sortie, c'est un bouton poussoir. »

Fleur DESMET : « Ce n'est pas ma question : lors de l'arrivée des enfants, faut-il à chaque fois venir ouvrir ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Pour éviter de schinter la porte, le système permet de programmer une plage d'ouverture. L'association peut appuyer sur un bouton pour que la porte reste ouverte, il faut par contre ne pas oublier de réenclencher le système de fermeture à la fin de la séance. »

Arnaud MARQUE : « C'est le risque effectivement. Il est probable qu'ils oublient de réarmer le système. »

Pascal VANDEN DORPE : « On peut reprogrammer via le logiciel. Sur le logiciel, par rapport au planning, on peut également programmer une ouverture de porte automatique totale. Par exemple, on peut programmer une ouverture totale de la porte sans badge de 18h à 22h. On attend l'ensemble des plannings d'utilisation pour programmer. »

Ludovic BASECQ : « Pour le moment, nous avons un pré-planning, nous attendons que le forum des associations soit passé, que tout le monde ait bien ses créneaux et qu'il nous soit transmis pour tout programmer. »

Pascal VANDEN DORPE : « A l'heure actuelle, ils appuient sur le bouton d'urgence et oublient de réarmer. Lors de la réunion des associations, nous allons expliquer le fonctionnement, on leur transmettra le règlement et on mettra en œuvre le système. »

Fleur DESMET : « Je ne sais pas si c'est toujours le cas, mais une certaine association fait du coaching, elle n'a donc pas de créneaux fixes, comment cela se passe-t-il dans ce cas ? »

Ludovic BASECQ : « Maintenant, pour n'importe quelle activité, il faut définir un jour et une heure sinon l'accès à la salle ne sera pas activé. »

Pascal VANDEN DORPE : « Je précise également qu'un système de vidéosurveillance sera installé au niveau de la Salle des Sports. Nous sommes dans l'attente du retour de la Préfecture suite à la déclaration du système. »

Yvan HUTCHINSON : « Bien entendu, l'objectif n'est pas d'installer des caméras dans les douches, ni dans les vestiaires, mais bien de surveiller les entrées et notamment la descente de l'escalier, les accès au dojo et aux vestiaires. Donc, sous réserve de toutes les modifications évoquées, est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions avant que nous adoptions le règlement ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Une remarque sur le titre, si une personne autre qu'une association sollicite un local dans les bâtiments concernés, un particulier par exemple ? »

Ludovic BASECQ : « Clairement, par rapport aux associations, et aux assemblées générales en particulier, depuis un certain temps maintenant, il n'y en a quasiment plus dans la mairie. Les seules AG organisées en mairie, elles le sont en présence d'un élu. »

Nathalie GUISLAIN : « Juste une remarque, peut-on recycler les anciens badges ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Nous sommes en train de les récupérer, on peut les recycler effectivement. Ils seront envoyés à Accès Solution, notre prestataire. »

Yvan HUTCHINSON : « Plus de remarques, plus de questions ? Dans ce cas, je vous propose d'adopter ce règlement d'utilisation des badges pour les bâtiments municipaux aux associations. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui votre contre ? Le règlement est adopté. »

Délibération adoptée à l'unanimité

2019-34 : Convention Lille 3000 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention

Rapporteur : Pascale ALLIOT

Pascale ALLIOT : « Nous avons souhaité adhérer aux festivités de Lille 3000, comme nous l'avions fait en 2015 avec le bal Motown.

Cette année, nous souhaitons participer aux festivités ayant pour thème « L'eldorado » commencées au mois d'avril et qui se termineront le 1^{er} décembre. Nous avons eu aussi beaucoup de difficultés à trouver une date pour fixer cet événement, aussi, nous avons souhaité organiser un carnaval enfantin. Le thème de l'Eldorado s'articule autour du voyage, de la reconquête, du mythe Sud-Américain. De ce fait, nous aurons la présence d'une compagnie de musiciens mexicains qui viendra déambuler avec nous dans les rues. Cette compagnie s'appelle la fanfare « Conga Loca », également la présence de 2 échassiers. Nous avons décidé de programmer cet événement, en ouverture des « 24h des associations », le 4 octobre prochain.

Il nous est demandé ici d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec Lille 3000.

En terme de coût, la totalité des frais des artistes est pris en charge par Lille 3000, reste à notre charge le catering. Nous n'avons pas encore reçu leurs demandes.

La convention de partenariat avec Lille 3000 fixe la répartition des frais à prendre en charge de part et d'autres, en sachant que pour la commune, cela concerne essentiellement les frais de catering.

Nous aurons également en prêt des « Alebrijes » mobiles. Ce sont des figurines représentant des animaux plus ou moins fantastiques, elles sont réalisées en papier mâché, collé. Il y en a actuellement sur Lille, rue Faidherbe. Nous devrions également bénéficier de chars. Tout cela est prêté par Lille 3000.

Yvan HUTCHINSON : « Est-ce qu'il y a des questions sur cette convention ? Je vous propose donc d'adopter cette délibération m'autorisant à signer la convention de partenariat avec Lille 3000. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Je vous remercie. »

La délibération est adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 20h35.

Yvan HUTCHINSON : « L'ordre du jour est épuisé, il nous reste les questions diverses. »

Ludovic BASECQ : « Dans le prolongement de la manifestation qui vient de vous être présentée, nous avons calé cette parade à l'ouverture des « 24h des associations » qui démarreront donc le 4 octobre.

Cette année, l'association retenue est « Mes amis, mes amours », association prêmesquoise qui vient apporter soutien psychologique et matériel, notamment avec le financement de perruques, aux femmes atteintes de cancer du sein.

Jo GUILMAIN, Présidente de l'association, organise une grande course et une marche. Course de 10km et marche de 5km. Elle souhaitait vraiment organiser cette événement sur la commune. Après s'être entretenus à plusieurs reprises sur ce projet, nous avons finalement décidé de coller cet événement au « 24h des associations. »

Dans l'organisation générale, nous avons une réunion avec l'ensemble des associations participantes semaine prochaine afin de caler les derniers détails. L'ouverture de l'évènement se fera donc avec le carnaval enfantin qui se terminera dans la salle et où démarrera les 24 des associations avec une nuit poker comme à l'accoutumée. Le lendemain, divers événements associatifs, et ensuite la Yul, la course, prend le relais à partir de 17h pour une durée d'environ 1h30. Ensuite soirée barbecue. Voilà globalement les informations, vous aurez plus d'informations une fois que toutes les associations nous auront communiqué leur projet.

Yvan HUTCHINSON : « D'autres questions, d'autres remarques, d'autres informations ? »

Denis DUMONT : « Ce n'est pas une question, simplement, je souhaiterais profiter de l'occasion du Conseil Municipal, pour au nom de « Prêmesques, Histoire et Patrimoine », vous remercier Monsieur le Maire. Suite au succès de la commémoration du retour des Prêmesquois dans leur village les 18 et 19 mai derniers, « Prêmesques, Histoire et Patrimoine », ceci afin de valoriser l'excellent travail réalisé par notre ami Jean-Paul LOMEL, a décidé de réaliser un feuillet-mémoire intitulé « Prêmesques, le retour à la vie », vous avez d'ailleurs reçu, lors du dernier conseil, un exemplaire non relié. Nous voulions faire éditer et relier une centaine d'exemplaires, le premier devis que nous avons reçu chiffrait à plus de 1000 €, voire pour le plus cher 14000 €. Donc beaucoup trop onéreux pour notre petite association. Aussi, après en avoir discuté avec Monsieur le Maire, il nous a de suite proposé un sponsoring d'Engie. Engie a donc pris en charge la totalité de l'impression et la reliure des 100 exemplaires. Nous avons décidé de mettre en vente les exemplaires au tarif de 10.00 € et de reverser 5.00 € pour chaque exemplaire vendu au CCAS de Prêmesques. Notre objectif est atteint à plus de 80%, aussi, je me retourne, un peu vers vous, chers collègues, afin de nous permettre d'atteindre l'objectif fixé. »

Sylvie VAN EECKE : « Cela veut dire, achetez en un ! »

Denis DUMONT : « Sachant que vous pouvez l'offrir à une de vos connaissances ou un membre de votre famille, et par cet achat, vous contribuerez à faire un don au CCAS, qui permettra peut-être, d'aider des familles dans le besoin. Nous profiterons bien-sûr du forum des associations pour vendre le stock restant et attirer de nouveaux adhérents au sein de l'association « Prêmesques, Histoire et Patrimoine », vous serez donc les bienvenus sur notre stand. Je réitère mes remerciements à Monsieur le Maire, car sans son concours, nous n'aurions pas pu faire le don de 500.00 € au CCAS. Merci Monsieur le Maire ! »

Yvan HUTCHINSON : « Merci Denis ! Je me tourne vers le public, et je souhaiterai qu'on remercie Jean-Paul, ici présent. Jean-Paul est quelqu'un d'obstiné, il ne m'a pas lâché sur le sujet, et avec raison, aussi, je souhaiterai qu'on le félicite qu'on l'applaudisse également. Le don sera le bienvenu pour le CCAS. J'en profite au passage pour souligner, comme c'est le cas pour la YUL, qu'il n'y a pas que le subventionnement public, il tient par moment aux collectivités, d'aller taper aux portes des entreprises institutionnelles, ENGIE, EDF et bien d'autres encore. Il s'agit effectivement d'une autre source de financement qu'on utilise mal. Nous avons conventionné avec le Crédit Agricole, pour des micro-crédits, avec le CCAS et le Crédit Agricole s'est aussi ouvert à nous dans la mise à disposition d'un certain nombre de fonds. Par ailleurs, il ne faut pas oublier de solliciter la MEL, la Région, le Département. Merci beaucoup ! »

Fleur DESMET : « D'ailleurs lors de la commémoration, des sociétés privées, comme DPK par exemple, nous ont aidé pour faire la tranchée, les ballots de paille prêtés, il est donc vrai qu'il y a eu pas mal d'aides des sociétés. »

Cathy KNOBLOCH : « Si je peux me permettre, me concernant, je suis très impliquée et touchée par ce qui va se passer le 5 octobre concernant la YUL, aussi, n'hésitez pas à venir, à participer ! Et pour celles et ceux qui ne pourraient être présents à la course dans l'après-midi, il y a aussi la soirée qui promet d'être aussi agréable que la course. Et tout cela, c'est vraiment pour une bonne cause. De nos jours, il y a encore des femmes qui se retrouvent le crâne rasé, parce qu'elles n'ont pas les moyens de s'acheter une perruque convenable, la sécurité sociale ne prenant en charge qu'une petite partie des frais. »

Pascal VANDEN DORPE : « Je tiens à rajouter, qu'au niveau du parcours, nous aurons la chance, avec l'accord de certains agriculteurs, de traverser les champs, cela permettra de mettre en valeur le monde agricole prêmesquois et l'aspect rural de la commune. »

Yvan HUTCHINSON : « Merci à tous. S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, je vous propose donc de clore la séance.

La séance étant levée, Monsieur Jean-Paul LOMEL est autorisé, par Monsieur le Maire à prendre la parole.

Jean-Paul LOMEL : « Je tenais également à te remercier. J'ai le plaisir de remettre à Delphine CREMIEUX un chèque de 360.00 € et l'espèce suite aux ventes du livret-mémoire. Merci pour tout ! »

**Le Maire,
Yvan HUTCHINSON**